



**24 janvier 2008 –  
Rappel des positions de l'Unafam lors de sa rencontre avec Mme Bachelot, Ministre de  
la Santé**

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Conférence des Présidents de CME, la Fnapsy et l'Unafam, les trois partenaires du Livre Blanc <sup>(1)</sup>, ont été reçus ensemble, à leur demande, le mardi 23 janvier par Madame Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

À cette occasion, l'Unafam a rappelé l'accord intervenu <sup>(2)</sup> début 2007 entre les représentants des usagers, des familles et des soignants sur les modalités de la réforme de la loi de 1990 concernant l'hospitalisation sans consentement des personnes atteintes de troubles psychiques, envisagée à l'époque.

Les options retenues, lors de cet accord, restent d'actualité ; elles impliquent la distinction indispensable entre les procédures applicables aux personnes malades et celles concernant les personnes poursuivies pour délinquance. L'Unafam reste déterminée à défendre ce point de vue.

L'Unafam a insisté, par ailleurs, sur la nécessité d'améliorer la qualité des soins en psychiatrie, en particulier à domicile, sans oublier l'aspect somatique.

Elle rappelle qu'elle a écrit au Ministère pour exprimer son opposition aux franchises appliquées aux affections de longue durée en psychiatrie.

Jean Canneva  
Président